

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|   |   |                                       |                                     |
|---|---|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>Joanne Robichaud                   |   | Date d'inspection<br>Le 29 mai 2026   |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Halte Scolaire Les Petits Anges |   | Numéro de permis<br>2022108           |                                     |
| Adresse<br>700 rue Principale Néguaac NB E9G 1N4          |   | Numéro de téléphone<br>(506) 779-6299 |                                     |
| Type de permis<br>Garderie éducative à temps partiel      | Nombre maximal d'enfants<br>15                      | Âges des enfants<br>ÂGE SCOLAIRE      |                                     |
| Personnel SGE<br>Sylvie Richardson                        | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |                                       |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives      | Règlement   | Date limite pour être conforme        | Date d'attestation de la conformité |

### Commentaires généraux

Le ratio n'a pas été complété car le service était fermé, une nouvelle surveillance sera refait bientôt.

original signé par  
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 29 mai 2026

Date

original signé par  
Service fermé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 mai 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*